Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-25132-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°DVC/DPC/25/132-ASSOCIATION KERKADIAMB : AVANCE SUR SUBVENTION

Le Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le 04 DEC 2025 que la convocation a été faite le 19 / 11 / 2025 et que le nombre de conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance a été de 19 sur 29.
Nombre de votants : 19

Richard NIRLO

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 26 novembre à 09 h 30 , le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Richard NIRLO, Maire.

Etaient présents : M. Richard NIRLO, Maire

Adjoints : Mme Sylvie BILLAUD - M. Christian DALLEAU - Mme Marie-Line SOUBADOU - M. André M'VOULAMA - Mme Olivette TAOMBE - M. Grégoire CORDEBOEUF - M. Matthias DASSOT - -M. Jean-Louis LATOUCHE - Mme Arielle REZAC.

Conseillers Municipaux : Mme Carole HIVANHOE - M. Mario LECHAT - Mme Marlène RODIER - M. Didier GOPAL - Mme Myrielle HIVANHOE - Mme Michelle NIRLO - M. Eric THIBURCE- M. Christian ANNETTE - Mme Céline SITOUZE .

Est arrivé en cours de séance : Mme Vivienne DALLEAU à 10h10.

A quitté définitivement la séance : M. Christian ANNETTE à 11h23.

Etaient absents : Mme Nadia WU-TIU-YEN - Mme Corinne GAUVIN - M. Jean-François BOYER - Mme Dorianne JEAN-BAPTISTE - M. André CHERIMONT -Mme Sylvie NATIVEL - Mme Valérie GRAVIER – M. Thierry GUICHARD – M. Nicolas LEBRETON.

Monsieur Matthias DASSOT a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-25132-DE

DELIBERATION N°DVC/DPC/25/132

ASSOCIATION KERKADIAMB' : AVANCE SUR SUBVENTION

L'Association Kerkadiamb'assure un travail d'accompagnement social sur le secteur des hauts de Sainte Marie, pour favoriser la dynamique associative et apporter une plus-value à travers des actions d'animation et d'utilité sociale.
Le travail entrepris nécessite d'être maintenu pour conforter le lien social sur les secteurs d'intervention et l'acteur associatif maintient ses orientations dans son programme d'actions 2026.

Afin de permettre à l'Association KerKadiamb' de mettre en œuvre son programme d'actions 2026,le conseil Municipal décide :

1) d'adopter le principe d'attribution d'une avance sur subvention 2026 d'un montant de vingt-cinq mille euros (25 000 €) à l'Association Kerkadiamb'.

2) d'acter le principe de versement d'une avance sur subvention de fonctionnement à hauteur du montant indiqué au porteur de projet précité. Cette aide financière est destinée à permettre la prise en charge des dépenses de fonctionnement liées aux actions mises en œuvre.

3) d'autoriser Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65 du budget principal.
Cette avance sur subvention sera déduite de la subvention globale 2026.

La commission Affaires générales, Finances, Economie et Développement réunie le mercredi 12 novembre 2025 a émis un avis favorable.

.....

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.....

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,

Richard
NIRLO